



STATISTIQUES ET INDICATEURS

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISABLES : SITUATION AU 31 MARS 2022



À FIN MARS 2022, 67,3% DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES ABC SONT INDEMNISABLES

Cette note donne une mesure de la part des personnes pouvant potentiellement percevoir une allocation chômage (indemnissables) parmi celles inscrites à Pôle emploi, ainsi que la proportion de personnes effectivement indemnisées parmi celles indemnissables. Le champ de l'indemnisation porte sur les allocations versées par Pôle emploi ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs [cf. Encadré sources & méthodes].

Fin mars 2022, le nombre de personnes indemnissables représente 67,3% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C. Parmi celles-ci, 67,5% sont indemnisées. Ainsi, 45,4% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C sont indemnisées. La part des personnes indemnisées parmi les indemnissables diminue de 2,2 points sur un trimestre.

CHAMP RESTREINT AUX PERSONNES TENUES DE RECHERCHER UN EMPLOI (A, B, C)

Fin mars 2022, en France métropolitaine, parmi 5,2 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, 67,3% sont indemnissables, un taux en diminution de 0,8 point sur un trimestre et en baisse de 3,3 points sur un an. La baisse constatée de la part des demandeurs d'emploi indemnissables par rapport au quatrième trimestre 2021 s'explique notamment par l'entrée en vigueur de la mesure de relèvement de la période minimale d'affiliation de 4 à 6 mois². La baisse est encore plus marquée sur un an car au premier trimestre 2021 s'appliquait la mesure de prolongation des droits à l'assurance chômage³. Parmi les personnes indemnissables, 59,4% le sont au titre de l'Assurance chômage (-0,9 point sur un trimestre et -3,7 points sur un an), 6,6% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (+0,1 point sur un trimestre et +0,5 point sur un an) [voir Tableau 1].

Fin mars 2022, parmi les personnes indemnissables en catégories A, B, C, 67,5% sont indemnisées, un taux en baisse sur un trimestre de 2,2 points et de 5,0 points sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part, égale à 65,7%, diminue de 2,7 points sur le trimestre et de 5,6 points sur un an. Elle s'élève à 84,8% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (en hausse de 0,9 point sur un trimestre et en baisse de 1,8 point sur un an).

1. Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C ou dispensés de recherche d'emploi.

2. Entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2021.

3. Celle-ci s'est appliquée jusqu'au au 30 juin 2021

TABEAU 1
DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Evolution sur	
	Mars 2021 (*)	Décembre 2021 (*)	Mars 2022 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A, B, C) (***)	5 713,8	5 321,1	5 207,1	-2,1%	-8,9%
Indemnisables au titre du chômage <i>dont Assurance chômage</i> <i>dont Etat</i>	4 035,3 3 604,7 349,0	3 627,0 3 204,8 345,2	3 506,3 3 090,7 343,2	-3,3% -3,6% -0,6%	-13,1% -14,3% -1,7%
Indemnisées au titre du chômage <i>dont Assurance chômage</i> <i>dont Etat</i>	2 925,8 2 569,5 302,2	2 528,1 2 192,3 289,7	2 367,4 2 030,5 291,1	-6,4% -7,4% 0,5%	-19,1% -21,0% -3,7%
Part des personnes indemnisables <i>dont Assurance chômage</i> <i>dont Etat</i>	70,6% 63,1% 6,1%	68,2% 60,2% 6,5%	67,3% 59,4% 6,6%	- 0,8 pt - 0,9 pt + 0,1 pt	- 3,3 pts - 3,7 pts + 0,5 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables <i>dont Assurance chômage</i> <i>dont Etat</i>	72,5% 71,3% 86,6%	69,7% 68,4% 83,9%	67,5% 65,7% 84,8%	- 2,2 pts - 2,7 pts + 0,9 pt	- 5,0 pts - 5,6 pts - 1,8 pt

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

CHAMP DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES INSCRITES À PÔLE EMPLOI (A, B, C, D, E)

Fin mars 2022, en France métropolitaine, parmi 6,0 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E, 65,8% sont indemnisables, soit une diminution de 0,8 point sur un trimestre et de 3,6 points sur un an. Parmi elles, 57,3% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (-1,0 point sur un trimestre, -4,4 points sur un an) et 6,1% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (+0,1 point sur un trimestre et +0,5 sur un an) [cf. Tableau 2]. Fin mars 2022, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, D, E, 69,2% sont indemnisées, soit un taux en baisse de 1,9 point sur un trimestre et de 4,6 points sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part atteint 67,4%, en baisse de 2,6 points sur un trimestre et de 5,3 points sur un an. Elle s'élève à 82,7% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (+1,0 point sur un trimestre, -2,0 points sur un an).

TABEAU 2
DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C, D, E

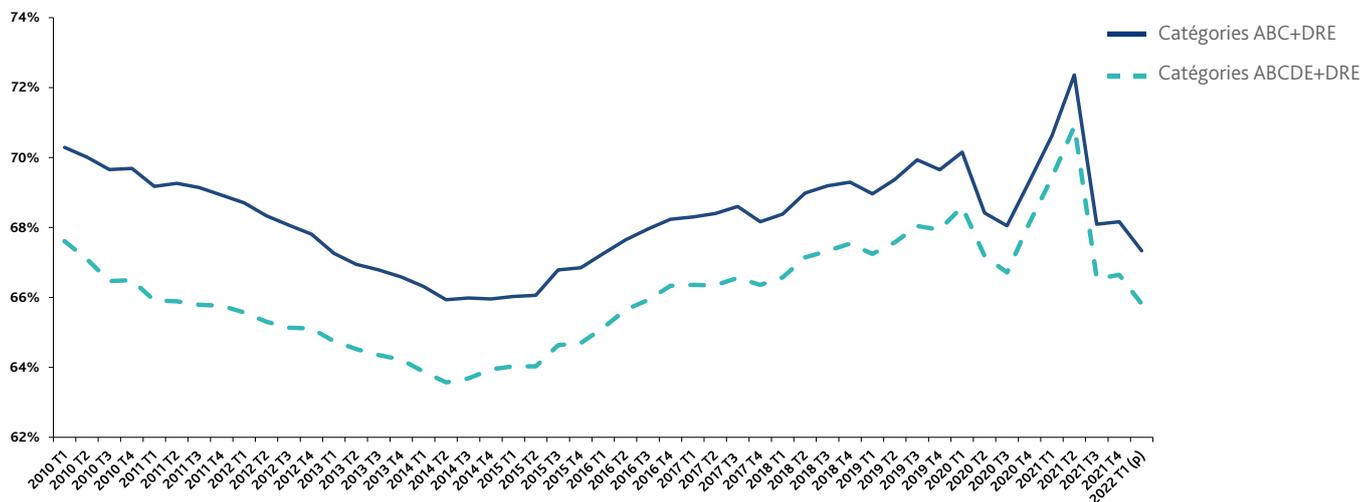
Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Evolution sur	
	Mars 2021 (*)	Décembre 2021 (*)	Mars 2022 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A,B,C,D,E) (***)	6 448,7	6 076,2	5 970,4	-1,7%	-7,4%
Indemnisables au titre du chômage <i>dont Assurance chômage</i> <i>dont Etat</i>	4 476,9 3 977,1 361,9	4 049,8 3 542,8 364,8	3 929,5 3 422,2 362,4	-3,0% -3,4% -0,7%	-12,2% -14,0% 0,1%
Indemnisées au titre du chômage <i>dont Assurance chômage</i> <i>dont Etat</i>	3 303,3 2 892,0 306,4	2 882,4 2 481,7 297,9	2 720,5 2 308,2 299,6	-5,6% -7,0% 0,6%	-17,6% -20,2% -2,2%
Part des personnes indemnisables <i>dont Assurance chômage</i> <i>dont Etat</i>	69,4% 61,7% 5,6%	66,7% 58,3% 6,0%	65,8% 57,3% 6,1%	- 0,8 pt - 1,0 pt + 0,1 pt	- 3,6 pts - 4,4 pts + 0,5 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables <i>dont Assurance chômage</i> <i>dont Etat</i>	73,8% 72,7% 84,7%	71,2% 70,0% 81,7%	69,2% 67,4% 82,7%	- 1,9 pt - 2,6 pts + 1,0 pt	- 4,6 pts - 5,3 pts - 2,0 pts

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Le rapport entre le nombre de personnes indemnisables et le nombre d'inscrits a baissé de façon quasi continue entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2014, avant de se stabiliser jusqu'au deuxième trimestre 2015 [cf. Graphique 1]. Ce taux était en hausse depuis le troisième trimestre 2015 jusqu'au 1^{er} trimestre 2020.

Depuis, ce taux a connu des variations liées à la crise sanitaire et aux mesures de prolongation des personnes arrivant en fin de droit. Ainsi ce taux a connu une première baisse du second trimestre au troisième 2020, du fait de la forte hausse du nombre d'inscrits sur le trimestre couplée à la fin de la mesure de prolongation des fins de droits au 31 mai 2020. Ce taux est reparti à la hausse au quatrième trimestre suite à une nouvelle prolongation des personnes arrivant en fin de droit du 30 octobre 2020 au 30 juin 2021. La fin de cette mesure de prolongation s'est traduite par une baisse de la part des personnes indemnisables au troisième trimestre 2021. La tendance baissière observée au premier trimestre 2022 s'explique par la mesure de relèvement de la condition d'affiliation minimale pour ouvrir un droit à l'assurance chômage de 4 à 6 mois, entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2021.

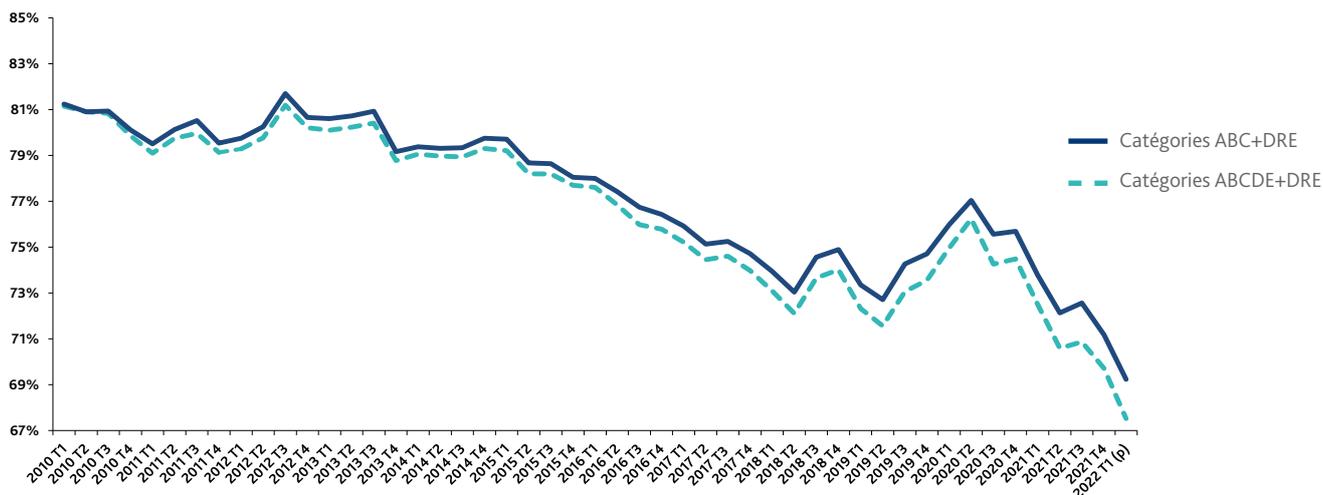
**GRAPHIQUE 1 :
PART DES PERSONNES INDEMNISABLES PARMIS LES INSCRITS**



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables diminue en tendance depuis le troisième trimestre 2012 [cf. graphique 2]. Du fait de la crise sanitaire, ce ratio, qui était de 73,6% fin 2019 (74,7% pour les catégories ABCDE), a fortement augmenté au premier semestre 2020 ; au second trimestre 2020 ce taux atteint 77,3% pour les catégories ABC et 78,1% pour les catégories ABCDE. Au troisième trimestre 2021, il est revenu à un niveau proche de celui observé avant la crise. Depuis, ce ratio a repris la baisse tendancielle observée avant la crise sanitaire : au premier trimestre 2022, il s'établit à 67,5% pour les catégories ABC et 69,2% pour ABCDE, atteignant ainsi son plus bas niveau jusque-là observé⁴.

**GRAPHIQUE 2 :
PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMIS LES INDEMNISABLES**



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Jérôme DANO
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

4. Par ailleurs, la mise en œuvre de la mensualisation du salaire journalier de référence au 1^{er} octobre 2021 peut avoir deux effets : un allongement de la durée des droits, qui peut à terme se traduire par une hausse du nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à une date donnée ; la baisse des montants moyens d'allocation mensuelle, qui peut réduire les possibilités de cumul d'une allocation avec un revenu d'activité, et réduire ainsi le nombre d'indemnisés un mois donné.

SOURCES ET MÉTHODES

Les indicateurs de taux de couverture présentés dans cette note sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre Pôle Emploi, la Dares et l'Unédic. Elle a fait l'objet d'une [note méthodologique détaillée](#).

CONCEPTS

Personne indemnisable : personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).

Personne indemnisée : personne indemnisable en fin de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

[Des séries de données sur l'indemnisation](#) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

CHAMP

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

Seules les personnes recevant une allocation versée par Pôle emploi sont comptabilisées dans cette note, à l'exclusion de toutes autres rémunérations ou aides versées par un autre organisme (RSA, rémunération des stagiaires en formation versée par les Conseils régionaux, indemnités Sécurité Sociale ...).

Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par Pôle Emploi, sont en revanche exclues.

Les indicateurs sont déclinés sur les champs de :

- l'Assurance chômage : allocations ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et AREF (ARE Formation), hors convention de gestion ONP, ARE différé (intermittents du spectacle), ATI (allocation des travailleurs indépendants) et ARE différé formation, ASP (Allocation de sécurisation professionnelle).
- l'Etat : ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et ASS formation, ATA2 (Allocation Temporaire d'Attente 2, anciens détenus et salariés expatriés), AER (Allocation Equivalent Retraite), ATS (Allocation Transitoire de Solidarité), AFSP (Allocation du Fonds Spécifique Provisoire), RFF (Rémunération de Fin de Formation jusque fin 2019).

Enfin, les allocations Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG et AREF-CG), la RFPE (Rémunération Formation Pôle emploi) et la RFF (depuis début 2020) sont prises en compte dans le total.

CATÉGORIES D'INSCRIPTION

Les personnes inscrites à Pôle emploi sont regroupées en catégories, selon qu'elles sont :

- tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) ;
- non tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie D) ou en emploi (catégorie E) ;
- les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps.

Pour plus de détail : [catégories](#)

SOURCE

Les indicateurs de taux de couverture présentés ici sont élaborés, avec un recul de 6 mois, à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires (FNA) et du Fichier Historique Statistique (FHS). Les indicateurs de la période la plus récente sont provisoires car estimés à partir d'un fichier avec 3 mois de recul.

[Des données trimestrielles complémentaires](#) (France et France métropolitaine) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org



ISSN 2555-8404